RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

INPI
FRANCE

L'INPI a détecté des données personnelles dans ce document.
Un masquage de ces données a été réalisé

Société par Actions Simplifiée au capital de 5.744.858,27€
Siège Social : 561, Rue Saint-Léonard – 53100 Mayenne
RCS Laval B 582 131 264

_____

PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 2 AVRIL 2025

EXTRAIT

L'an deux mille vingt-cinq,
Le 2 Avril, à 11 heures 30,

Le Conseil d'administration de la Société LUMINESS s'est réuni dans les locaux de la société MONTESQUIEU PARTICIPATIONS, à La Grande Arche, Paroi Nord, 1, Parvis de La Défense – 92044 Paris La Défense, sur la convocation de son Président, M. Stéphane LABADIE, par lettre en date du 19 mars 2025.

Sont présents ou représentés :
- M. Stéphane LABADIE, Président,
- M. Dominique AUBURTIN, Administrateur,
- M. Florent BASLÉ, Administrateur
- M. Charles-Edouard de BROGLIE, Administrateur,
- M. Thierry DURAND, Administrateur,
- M. Gilles de LA ROCHEFOUCAULD, Administrateur,
- Mlle Nathalie VERGÉ, Administrateur,
- M. Bruno VERGÉ, Administrateur,
- M. Jérôme de VIENNE, Administrateur (*présent par visioconférence*)

- M. Pierre-Yves ROMAIN, Secrétaire Général Groupe, secrétaire du Conseil.

Assistent également à la séance :
- M. François LÉGAUT, Directeur Général Adjoint ;
- Mme Florence BEUNAICHE, représentant le collège « Techniciens, Agents de Maîtrise » du CSE (*présent par visioconférence*)
- M. Jérôme TRIDON, représentant le collège « Cadres » du CSE ;
- M. Jacky ROY, représentant le Cabinet MESSIN, Commissaire aux Comptes ;
- M. Jean-Marc PELTON, Directeur Financier Groupe.

Sont absents et excusés :
- Mme Aurore QUIERCELIN, représentant le collège « Ouvriers-Employés » du CSE,
- Mme Nelly COGI, représentant le collège « Ouvriers-Employés » du CSE.

Constatant que le quorum est atteint, le Président déclare la séance ouverte.

ORDRE DU JOUR

(…/…)

3. Point de situation sur le Plan d'AGA Salariés

Le Président rappelle au Conseil les circonstances et les conditions initiales dans lesquelles le Plan d'Attribution Gratuite d'Actions de la Société (AGA) a été décidé et mis en œuvre lors de sa séance du 11 février 2021, par délégation de pouvoirs accordée par l'assemblée générale des actionnaires du 20 janvier 2021.

Considérant le nombre final d'actions gratuites attribuées (2.094 actions, soit 2,24% du capital social), les Dates d'Attribution (11 février 2021) et d'Acquisition Définitive (11 février 2025), le nombre d'attributaires final (5) et la valorisation de la société, le Conseil d'Administration :

- Constate que les conditions d'acquisition des actions gratuites telles que définies par le Plan d'AGA, (…/…) sont cumulativement remplies à la Date d'Acquisition Définitive ;

  (…/…)

- Constate que, compte tenu de ce qui précède, les 2.094 actions gratuites attribuées aux bénéficiaires leur sont définitivement acquises dans les proportions fixées par le Conseil lors de sa séance du 11 février 2021 et ce à compter rétroactivement du 11 février 2025, Date d'Acquisition Définitive,

  (…/…)

- Procède à l'augmentation de capital nécessaire à l'émission au pair de 2.094 actions nouvelles par voie d'incorporation de réserves pour un montant de 140.460,43 €,

- Constate la réalisation de cette augmentation de capital et procède à la modification de l'article 6 « Capital Social » des statuts qui devient :

  « Article 6 – Capital social
  Le capital social est fixé à 5.885.318,70 €, divisé en 87.739 actions, intégralement libérées. »

(…/…)

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, et plus personne ne demandant la parole, le Président lève la séance.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par le Président, un administrateur et le Secrétaire.

Certifié conforme à l'original

